AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-3-7908554

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, rue de Curambourg B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
C. C. P. : La Source 4604-25 C

BULLETIN TECHNIQUE N° 229 — 19 MARS 1979

/ARBRES FRUITIERS/

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

La lutte contre les tavelures demeure essentiellement préventive et les traitements les mieux placés sont ceux qui sont appliqués juste avant les pluies contaminatrices.

Si des conditions climatiques exceptionnelles ne permettent pas d'intervenir préventivement, il y a encore la possibilité de réaliser des traitements de rattrapage : traitements "stop". Ces traitements, effectués après le début de la germination de l'ascospore et avant la pénétration du champignon, assurent une protection à condition qu'ils soient appliqués très rapidement : 24 à 36 heures au plus tard, suivant les produits, après le début de la contamination. Tous les fongicides homologués contre les Tavelures peuvent être utilisés en traitements "stop" dans les 24 heures après le début de la contamination. Le DITHIANON (Delan) ou la DOGUADINE (Dodinal ou Melprex) ont un effet"stoppant" plus prolongé et sont à préférer si on intervient au-delà des 24 heures après le début de la contamination.

En raison des phénomènes de résistance des tavelures vis-à-vis des fongicides il est rappelé que l'utilisation des benzimidazoles (Bénomyl, Carbendazime et Thiophanate Méthyl) est déconseillée surtout dans les vergers où ces produits ont été couramment utilisés en 1978. Pour la même raison, il est également important de faire varier au cours de la campagne les familles des fongicides utilisés dans la lutte contre les Tavelures (il convient de se reporter au Bulletin Technique de la Station d'Avertissements Agricoles "CENTRE" du 1er Mars 1979).

P O I R I E R :

Les premières projections d'ascospores viennent d'être observées. En conséquence, un traitement est à prévoir immédiatement sur les variétés précoces qui ont atteint le stade sensible C3-D. Pour les autres variétés, ce traitement devra être exécuté au fur et à mesure que le stade sensible C3-D sera atteint. Il est préférable, pour ce premier traitement, d'utiliser un produit à base de Cuivre à raison de 250 g de cuivre métal par hectolitre d'eau. Ce traitement aura une certaine action sur la maladie bactérienne du poirier (Pseudomonas syringae). Toutefois, il est rappelé qu'en période froide et humide le cuivre risque d'être plus ou moins phytotoxique.

P O M M I E R :

Les premières projections d'ascospores viennent également de se produire. Le stade de sensibilité C3 - D n'est pas encore atteint. Aucun traitement n'est donc actuellement nécessaire, mais il conviendra d'effectuer une intervention dès que la végétation atteindra le stade C3-D.

CHANCRE EUROPEEN DU POMMIER

Pour les variétés sensibles sur lesquelles des attaques ont eu lieu en 1978, un traitement au Cuivre, réalisé au stade B, est conseillé.

ANTHONOME DU POMMIER

Dans les rares vergers où cet insecte se serait manifesté au printemps dernier, un traitement peut être réalisé au stade B en utilisant le LINDANE à raison de 12 grammes de matière active par hectolitre d'eau.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

P. 303

CLOQUE DU PECHER

Devant l'abondance des pluies qui viennent d'avoir lieu dans toutes les régions, il est nécessaire de renouveler le traitement dirigé contre cette maladie.

ACARIOSE /VIGNES /

Dans les parcelles où des symptômes importants d'acariose ont été constatés en 1978, il est rappelé qu'il est conseillé de réaliser deux à trois semaines avant le gonflement des bourgeons un traitement avec une association d'huiles anthracéniques et de colorants nitrés (1350 g d'huile + 300 g de DNOC par hectolitre) : Véraline 3 fluide, Seppic vigne, traitement d'hiver Umupro . Pour une bonne efficacité de l'intervention, il est nécessaire de bien lessiver les souches et de travailler à forte pression.

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA / COLZA /

Quelques rares captures du gros charançon de la tige du colza ont été enregistrées dans les départements du Cher et de l'Indre-et-Loire le 13 Mars. Elles pourraient devenir nombreuses dès la prochaine période ensoleillée.

DESHERBAGE DE LA BETTERAVE SUCRIERE /BETTERAVES SUCRIERES/

Dans le tableau résumant les propriétés des principales matières actives utilisées pour le désherbage des betteraves industrielles, (bulletin technique n° 228), le spectre d'activité de l'ALLOXYDIME - SODIUM (Fervin) n'a pas été mentionné. Cet herbicide est essentiellement actif sur les graminées : la folle avoine et les graminées estivales notamment ; l'adjonction de PHENMEDIPHANE améliore l'efficacité sur vulpin.

GEL DES CEREALES ET TRAITEMENTS FONGICIDES /CEREALES/

Quelle va être l'incidence de l'hiver froid que nous venons de connaître et des dégâts de gel supportés par certaines cultures, sur l'intérêt des traitements fongicides cette année ? On peut penser que ces conditions climatiques vont diminuer le risque de dégâts provoqués par les maladies tout au moins en début de montaison ; en effet :

- Les traitements fongicides sont d'autant plus intéressants que les céréales ont un potentiel de production élevé et que leur vigueur est satisfaisante, ce qui ne sera pas toujours le cas à la sortie de l'hiver.

- Les cultures levées tardivement, en particulier, les semis de printemps, ainsi que celles dont la densité est faible, valorisent toujours mal les interventions fongicides du début de montaison.

- Le gel a détruit des gaines sur lesquelles commençait à se développer le piétin verse et en situation favorable à la maladie les premiers symptômes sont apparus tardivement.

- Les produits actuels sont insuffisamment actifs pour protéger les céréales contre les attaques de fusarioses et de septorioses qui profiteraient des blessures provoquées par le gel.

C'est donc essentiellement dans une bonne adaptation des techniques culturales et en particulier de la fumure azotée, que les agriculteurs doivent surtout mettre leur espoir.

Il est trop tôt toutefois pour prévoir ce que sera l'état sanitaire des céréales courant montaison et à l'épiaison. Aussi, tout au long de cette campagne, se reportera-t-on utilement aux bulletins techniques de la Station d'Avertissements Agricoles "CENTRE".
(Note commune de l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages et du Service de la Protection des Végétaux).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

Un décret du 7 Octobre 1946 a précisé que les services extérieurs de la Protection des Végétaux étaient constitués par des circonscriptions phytosanitaires placées chacune sous l'autorité d'une Chef de circonscription.

Il y a actuellement 16 circonscriptions phytosanitaires sur le territoire métropolitain auxquelles s'ajoutent une circonscription constituée par les Antilles et la Guyane et une circonscription constituée par le département de la Réunion.

L'arrêté ministériel du 10 Février 1977 pris en application du Décret du 2 Juin 1976 portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture a précisé l'organisation de la Direction de la Qualité et a rappelé les attributions du Service de la Protection des Végétaux qui sont notamment :

- l'application de la Convention Internationale pour la Protection des Plantes ;
- le contrôle sanitaire des cultures et des pépinières, l'inspection des produits végétaux importés et exportés ;
- le fonctionnement de ses stations de désinsectisation, l'agrément et le contrôle des stations privées ;
- la mise au point de nouvelles méthodes de protection des cultures, le fonctionnement des stations d'avertissements agricoles et l'animation des Fédérations de groupements de défense contre les ennemis des cultures ;
- l'homologation des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés;
- la conduite des essais des produits phytopharmaceutiques ;
- l'élaboration de la règlementation phytosanitaire relative aux échanges internationaux de produits végétaux, à la mise en oeuvre des produits phytopharmaceutiques et aux mesures de lutte à appliquer sur le territoire national ;
- l'étude des problèmes de climatologie agricole et celle des pollutions chimiques et radioactives des végétaux ;
- la participation aux travaux menés au plan international et notammentàl'élaboration et à l'application de la règlementation communautaire ;
- le secrétariat permanent de la Commission des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés, du Comité d'homologation des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés et du Comité consultatif de la Protection des Végétaux.

La Circonscription phytosanitaire "CENTRE" est constituée par les départements suivants :

CHER, EURE-et-LOIR, INDRE, INDRE-et-LOIRE, LOIR-et-CHER, LOIRET.

Le siège de la Circonscription est installé à FLEURY-les-AUBRAIS, ville importante aux limites d'ORLEANS, sur un domaine de 3,5 hectares. Deux antennes (postes détachés) existent à BOURGES et à TOURS.

Le personnel comprend actuellement 27 agents qui sont répartis selon l'organigramme reproduit à la fin de ce texte et qui ne tient pas compte des postes vacants et non pourvus.

Dans un prochain article seront présentées successivement, avec plus de détails, les activités de chacune des sections qui figurent dans cet organigramme.

L'Ingénieur en Chef d' Agronomie

Chef de la Circonscription phytosanitaire
" CENTRE "

G. BENAS.

P304

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

ORGANIGRAMME DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE "CENTRE" AU 1er JUIN 1978

CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE "CENTRE"
G. BENAS - INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE

ADJOINT AU CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE "CENTRE"
J. GOIX - INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE

SECTION ADMINISTRATIVE

J. LESPAGNOL
A. PERRARD
M.H. CHOUTIER
B. VERON

Courrier, établissement des documents, comptabilité, Sous-Régie de Recette, taxes phytosanitaires
Réalisation et diffusion des Bulletins d'Avertissements Agricoles
Gestion du personnel et approvisionnements, Contentieux
Documentation administrative, Archives, Presse.

SECTION DE L'HOMOLOGATION DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES A USAGE AGRICOLE

J. GOIX (Chef de la Section)	Ingénieur en Chef d'Agronomie
A. DOUSSAU	Ingénieur d'Agronomie
G. QUINCY	Technicien d'Agriculture
M. SCZERBYNA	Technicien d'Agriculture

Expérimentation des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés
Mise au point des méthodes de lutte
Protocole d'essais
Relations avec les groupements de développement agricole
Relations avec les firmes et la Chambre Syndicale - Commission des essais biologiques
Listes des produits antiparasitaires homologués ou en autorisation provisoire de vente
Pollutions.

SECTION DES AVERTISSEMENTS AGRICOLES

C. FROTTIER DE LA MESSELIERE (Chef de la Section)	Ingénieur d'Agronomie
B. LELIEVRE	Ingénieur des Travaux Agricoles
M. COURTEIX	Technicien d'Agriculture
J. THOUMIEUX	Adjoint Technique Contractuel

Elaboration et diffusion des Avertissements Agricoles
Gestion du réseau de postes d'observation météorologiques et biologiques
Etude des méthodes d'avertissement et des seuils d'intervention
Liaison avec la Météorologie Nationale
Commissions météorologiques départementales
Relations avec l'agrométéorologie.

SECTION DES CONTROLES PHYTOSANITAIRES

J.P. RIGLET (Chef de la Section)	Ingénieur des Travaux Agricoles
A. CONSTANCIAS	Ingénieur des Travaux Agricoles

Contrôle des établissements producteurs et des cultures destinées à l'exportation
Contrôle des végétaux et produits végétaux à l'importation et à l'exportation
Relations avec les Douanes Françaises
Information des exportateurs
Agrément et contrôle des entreprises et installations utilisant des gaz
Contrôle des opérations de fumigation des produits végétaux, des sols, des locaux
Documentation et législations étrangères.

SECTION DE LA DETECTION, DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES

D. DOMERG (Chef de la Section)	Ingénieur des Travaux Agricoles
J.L. BONICEL	Technicien d'Agriculture

Surveillance sanitaire des cultures et enquêtes
Organisation de la lutte contre les ennemis des cultures
Groupements de défense contre les ennemis des cultures et Fédérations départementales
Liaison avec les organismes forestiers
Fléaux atmosphériques.

SECTION DES IDENTIFICATIONS ET DIAGNOSTICS - LABORATOIRE

E. MINSSEN (Chef de la Section)	Ingénieur des Travaux Agricoles
M. GIRAUD	Technicien d'Agriculture

Identifications et diagnostics
Etudes spéciales en liaison avec l'Institut National de la Recherche Agronomique
Collections - Documentation.

ATELIER ET DOMAINE

J. ESTEVE	Agent Contractuel
A. JAMAIN	Agent Contractuel

Atelier, Domaine, Matériel, Parc automobile.

Le Service de la Protection des Végétaux n'a pas de structure départementale mais il existe des Postes détachés et des Bureaux de contrôle. Dans la Circonscription phytosanitaire "CENTRE" il existe des postes détachés à BOURGES et à TOURS qui ont pour mission de faciliter l'action du Service dans tous les domaines.

Poste détaché de BOURGES, Centre Administratif Condé - 18013 BOURGES CEDEX

F. WIMMER (Chef du Poste)	Ingénieur des Travaux Agricoles
D. PAULMIER	Ingénieur des Travaux Agricoles
S. GRIGIS	Secrétariat.

Poste détaché de TOURS, 14 rue Etienne Pallu - 37033 TOURS CEDEX

J.P. SAUGER (Chef du Poste)	Ingénieur des Travaux Agricoles
D. FROISSARD	Technicien d'Agriculture
L. DEHRUY	Secrétariat.